



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9120^e séance

Mardi 30 août 2022, à 15 h 10

New York

Provisoire

Président : M. Dai Bing (Chine)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Gasri
Gabon	M ^{me} Bouanga Ayoune
Ghana	M. Korbieh
Inde	M ^{me} Kamboj
Irlande	M ^{me} Moran
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. Ochoa Martínez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2022/632)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2022/632)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/632, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M^{me} DiCarlo et de M^{me} Ruchira Kamboj, Représentante permanente de l'Inde, en sa qualité de Présidente du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur les principaux faits nouveaux intervenus en Libye durant le mois écoulé. Depuis notre dernière séance sur la Libye, le 25 juillet (voir S/PV.9098), l'ONU a continué de dialoguer avec les acteurs libyens, à tous les niveaux, pour faciliter une sortie de l'impasse politique. Je constate avec une vive inquiétude que la paralysie actuelle et les retards persistants dans la mise en œuvre du processus électoral font peser une menace croissante sur la sécurité à Tripoli et alentour, et potentiellement sur tous les Libyens. Cette menace s'est matérialisée il y a quelques jours, quand Tripoli a de nouveau été le théâtre d'accrochages violents entre des groupes armés soutenant respectivement M. Abdulhamid Al Dabiba et M. Fathi Bashagha.

Les combats ont éclaté au petit matin du 27 août, pour s'intensifier rapidement et se propager à des zones de Tripoli qui sont peuplées de civils. Des armes moyennes et lourdes ont été utilisées sans discernement, touchant des civils et des infrastructures civiles. D'après les autorités libyennes, au moins 42 personnes, dont quatre civils, ont été tuées dans les affrontements, tandis que 159 autres ont été blessées. Cinquante familles auraient été déplacées, et cinq installations médicales ont été sérieusement endommagées. Deux centres de détention pour migrants et réfugiés, abritant 560 personnes au total, ont également été touchés. Il s'agissait apparemment d'une nouvelle tentative des forces pro-Bashagha d'entrer dans la capitale par l'est. Toutefois, elles ont été bloquées par les forces pro-Dabiba à Zlitan, qui se situe à environ 160 kilomètres à l'est de Tripoli, et forcées de battre en retraite à l'issue des affrontements. Des tentatives d'autres groupes armés pro-Bashagha d'avancer sur la capitale depuis l'ouest et le sud-ouest ont elles aussi été repoussées. Les combats à Tripoli et dans sa périphérie ont baissé en intensité le lendemain, même si la situation reste tendue et instable. Un calme fragile règne depuis lors à Tripoli. On ne sait pas combien de temps cela durera. Des représailles de part et d'autre et l'intention annoncée par le Gouvernement d'unité nationale d'appréhender les éléments pro-Bashagha impliqués dans les combats pourraient déclencher des affrontements armés susceptibles de nuire une fois de plus à la population civile.

Je suis très préoccupée par le peu de progrès accomplis sur le plan politique au cours de la période considérée. L'ONU n'a cessé de souligner que la tenue d'élections reste le seul moyen de sortir de l'impasse actuelle. Malgré nos efforts constants, il n'y a pas eu la moindre avancée sur la nécessité de réunir un consensus au sujet d'un cadre constitutionnel pour les élections. Après leur réunion à Genève en juin, Aguila Saleh Issa, Président de la Chambre des députés, et Khaled Mishri, Président du Haut Conseil d'État, ont poursuivi leurs discussions en Türkiye, le 1^{er} août, et en Égypte, le 14 août. Malheureusement, les désaccords persistent, s'agissant en particulier des critères d'éligibilité applicables aux candidats à l'élection présidentielle. J'exhorte les deux dirigeants à mettre la dernière main au travail effectué par la commission constitutionnelle conjointe. Il sera crucial de parvenir à un accord sur un cadre constitutionnel et un calendrier pour les élections, afin de permettre aux Libyens de choisir leurs dirigeants.

Il y a eu quelques faits nouveaux positifs au cours de la période à l'examen. Je salue notamment les efforts qui sont déployés par la Commission militaire conjointe 5+5 en vue de préserver et de renforcer la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. Il convient de noter que, le 27 août, la délégation de l'est à la Commission a appelé ses homologues de l'ouest à l'assurer que l'Armée nationale libyenne ne serait pas impliquée dans les combats. Plus tôt, le 9 août, la Commission militaire conjointe a tenu une réunion avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à Syrte pour améliorer l'état de préparation du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu libyen. Elles ont progressé sur l'activation d'un centre d'opérations conjointes à Syrte et arrêté les modalités du retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye.

Autre fait positif, le 18 août, l'assemblée générale de la Cour suprême de Libye a voté le rétablissement de la Chambre constitutionnelle de la Cour, qui était suspendue depuis 2016. La réactivation de la Chambre pourrait contribuer au règlement des litiges concernant la légitimité des décisions prises par les institutions libyennes. Je juge également encourageants les progrès concernant la réconciliation nationale, y compris les efforts consentis par le Conseil de la présidence pour mettre en œuvre sa vision stratégique pour la question. Je réaffirme que l'ONU est disposée à appuyer les efforts libyens en faveur de la réconciliation nationale, ainsi que la conférence prévue de l'Union africaine sur la réconciliation nationale en Libye, qui doit se tenir à la première occasion.

Sur le plan économique, la production de pétrole a repris le 17 juillet. À la fin du mois de juillet, elle avait atteint le niveau d'avant son interruption, soit 1,2 million de barils par jour. La National Oil Corporation a récemment annoncé des plans tendant à augmenter encore les capacités de production. Toutefois, je m'inquiète que le mécontentement croissant de la population du sud à propos du manque de services de base et des conditions de vie médiocres puisse aboutir à de nouvelles fermetures des champs pétrolifères dans la région. L'explosion d'une citerne à carburant près de Zaouïya, qui a fait 25 morts et des dizaines de blessés, le 1^{er} août, a déclenché une vague de protestations au sujet de la marginalisation de longue date des communautés du sud. Le 21 août, des dignitaires locaux ont menacé de former un gouvernement parallèle dans le sud si leurs appels au respect de leur droit à des services essentiels et à une meilleure représentation dans les institutions publiques n'étaient pas suivis d'effet. Les ressources

naturelles de la Libye appartiennent à tous les Libyens, et les recettes des exportations pétrolières doivent être réparties de façon équitable et juste.

Je regrette d'avoir à signaler que les violations des droits humains en Libye restent profondément préoccupantes. Le 20 août, des groupes armés affiliés à l'Armée nationale libyenne ont encerclé la localité de Qasr Bouhadi, située à 25 kilomètres au sud de Syrte. Les civils ont été privés de leur liberté de circulation et empêchés de quitter leurs districts, tandis que les hôpitaux, les commerces, les écoles, les stations service et d'autres installations essentielles ont été forcés à fermer. Le 26 août, les militaires se sont retirés de la ville, mais ils ont continué de contrôler toutes les entrées et les sorties. J'exhorte les parties concernées à lever immédiatement les restrictions qui sont toujours imposées à la population de Qasr Bouhadi, et j'avertis que la situation pourrait s'envenimer encore et déboucher sur un conflit intercommunautaire.

Les individus exerçant pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ont continué d'être victimes d'enlèvements, de disparitions forcées et de détentions arbitraires. La violence contre les femmes activistes et les arrestations et détentions illégales dont elles ont fait l'objet jusqu'à présent se poursuivent. Les campagnes de diffamation visant les acteurs de la société civile, en particulier les femmes, au moyen de discours de haine et d'incitations à la violence, sont très inquiétantes et doivent cesser. Les migrants et les réfugiés ont également continué de subir de graves violations de leurs droits humains. Selon les dernières statistiques en date, 2 661 migrants et réfugiés sont détenus de manière arbitraire dans des centres de détention carcéraux officiels dont l'accès par les acteurs humanitaires est restreint. L'ONU continue d'appeler à la libération immédiate de toutes les personnes détenues arbitrairement et à une procédure régulière pour celles accusées d'avoir enfreint les lois libyennes.

Il est crucial que tous les acteurs libyens maintiennent le calme sur le terrain, s'abstiennent de toute surenchère verbale et de tout acte susceptible de provoquer une escalade et prennent immédiatement des mesures pour mettre un terme à la polarisation politique qui mène à la violence. À la lumière de la détérioration du climat politique et de sécurité à Tripoli, l'ONU doit continuer d'exercer et de renforcer ses bons offices et ses efforts de médiation pour aider les acteurs libyens à sortir de l'impasse actuelle et à trouver un consensus qui ouvre la voie à la tenue d'élections. C'est aux Libyens

qu'il revient de déterminer leur avenir. Tout appui que les parties reçoivent de l'intérieur ou de l'extérieur de la Libye doit servir à les unir et non à les diviser. Le Secrétaire général a présenté quelques propositions pour la direction de la Mission ainsi que ses bons offices. J'exhorte tout un chacun à appuyer les efforts du Secrétaire général afin d'aider les Libyens à tracer une voie qui mène à la paix.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Kamboj.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Le rapport couvre la période du 27 mai au 30 août de cette année, au cours de laquelle le Comité a mené ses travaux en ayant recours à la procédure d'approbation tacite dans le but de faciliter l'application des mesures de sanctions. Pour commencer, puisque c'est le premier rapport périodique que je présente au Conseil de sécurité, je voudrais dire qu'il me tarde de travailler avec tous les membres du Comité pour le restant de notre mandat au Conseil de sécurité.

Le 13 juillet, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2644 (2022), par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 octobre 2023 les mesures assorties de délais visant à prévenir les exportations illicites de pétrole de la Libye, notamment le pétrole brut et les produits pétroliers raffinés. L'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs n'ont pas d'échéance et continuent d'être appliqués. Le Conseil a également prorogé le mandat du Groupe d'experts sur la Libye jusqu'au 15 novembre 2023. Le 12 août, le Secrétaire général a nommé six membres du Groupe.

Les membres du Conseil se rappelleront que, lors du précédent exposé du Président (voir S/PV.9047), mon prédécesseur a informé le Conseil que le Comité était en train d'examiner les recommandations formulées dans le rapport final du Groupe d'experts dans le cadre de son précédent mandat. Le Comité a accepté de donner suite aux trois recommandations qui lui ont été adressées, ainsi qu'à la recommandation adressée à tous les États Membres.

S'agissant de l'application de l'embargo sur les armes, le Comité a reçu deux rapports de tentative d'inspection et deux rapports d'inspection de navires de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée. L'une des inspections a donné lieu à la saisie d'une cargaison et le Comité attend la soumission d'un deuxième rapport dans lequel figure tous les détails pertinents suite à la présentation du premier rapport. Les membres du Comité ont exprimé diverses opinions concernant cette saisie. Dans le cadre de cette inspection, le Comité a également reçu une lettre du Groupe d'experts ayant pour objet cette cargaison.

En ce qui concerne le gel des avoirs, aucune décision négative n'a été prise par le Comité concernant la notification de dérogation soumise par le Royaume de Bahreïn au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). Pour ce qui est des notifications soumises par le Royaume-Uni, également au titre du paragraphe 19 a), le Comité a rappelé sa position précédente sur la question, à savoir que la notification avait été approuvée par le Comité. Aucune décision négative n'a été prise par le Comité en ce qui concerne un autre cas présenté par le Royaume-Uni au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a reçu deux notifications supplémentaires de Bahreïn présentées au titre du paragraphe 21 de la résolution 1970 (2011). Le Comité a accusé réception d'une de ces notifications, tandis qu'une réponse est envisagée dans le cas de la deuxième notification.

Le Comité a reçu une lettre de la Libye sur des questions relatives à la Libyan Investment Authority, une entité inscrite sur la liste, à laquelle le Comité a répondu. Conformément à deux recommandations adoptées par le Comité à partir des cinq rapports du Groupe d'experts, la présidence a l'intention d'organiser des consultations informelles pour discuter des questions relatives au gel des avoirs. En ce qui concerne la mesure d'interdiction de voyager, le Comité a prolongé pour la troisième fois la demande de dérogation de six mois accordée à des fins humanitaires à trois personnes inscrites sur la liste du Comité : M^{me} Safia Farkash Al-Barassi, M^{me} Aisha Kadhafi et M. Mohammed Kadhafi. Le Comité a reçu une notification de M^{me} Aisha Kadhafi pour un voyage en Italie, au titre de cette dérogation. Conformément à la recommandation relative à l'interdiction de voyager qu'il a adoptée sur la base du rapport final du Groupe d'experts, le Comité envisagera d'adresser une lettre à l'Italie concernant ce voyage, en rappelant l'obligation de notification qui incombe au pays de destination. Plus tôt, le Comité avait reçu une lettre de l'Égypte

confirmant le voyage de M^{me} Safia Farkash Al-Barassi de l'Égypte à Oman et son retour. Une notification initiale pour ce voyage a été soumise par la personne inscrite sur la liste et signalée par mon prédécesseur au Conseil (voir S/PV.9047).

Pour ce qui est de la liste des sanctions, le Comité a reçu une septième communication du point focal pour les demandes de radiation de la liste établie conformément à la résolution 1730 (2006), relative à la demande de radiation d'un individu inscrit sur la liste. Le processus du point focal est en cours. Conformément à la recommandation qu'il a adoptée sur la base du rapport final du Groupe d'experts, le Comité a mis à jour une entrée existante sur sa liste de sanctions et publié un communiqué de presse et une note verbale correspondants à l'intention de tous les États Membres.

Enfin, le Comité a répondu à une communication de l'Italie, qui portait sur les privilèges et immunités dont jouissent les membres du Groupe d'experts.

C'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre les mesures de sanctions. Le Comité s'engage à faciliter l'application de ces mesures et s'efforce de contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadrice Kamboj de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre direction compétente du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie M^{me} Rosemary DiCarlo de son exposé. Je salue la présence de S. E. l'Ambassadrice Ruchira Kamboj, de l'Inde, et je la remercie de son exposé d'aujourd'hui. Je voudrais également commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir donné suite à la demande que nous avons faite d'être le premier orateur de cette séance, étant donné les circonstances exceptionnelles que connaît mon pays. Je vais néanmoins essayer d'être bref, car, pour être honnête, nous sommes fatigués de répéter les mêmes déclarations. Aujourd'hui, ce qui est important pour nous et pour la plupart des Libyens, c'est d'écouter les membres du Conseil et d'entendre ce qui sera dit dans cette salle et ce que les membres comptent faire suite à la dernière série d'événements tragiques.

Nous estimons qu'il n'y a rien de positif à relever aujourd'hui depuis la dernière séance tenue le mois dernier (voir S/PV.9098). Comme les membres peuvent s'en rendre compte, nous sommes confrontés à la même impasse politique, aux mêmes problèmes de sécurité et aux mêmes tensions militaires, alors que les souffrances humanitaires du peuple libyen augmentent. Que puis-je dire aux membres du Conseil sur les événements de ce mois ? Des enfants meurent des suites de piqûres de scorpion en raison de l'absence de médicaments. Des familles libyennes perdent la vie en prenant les bateaux de la mort pour tenter d'émigrer vers l'Europe. D'autres charniers ont été découverts à Tarhouna. La crise énergétique se poursuit. Le carburant continue de manquer, surtout dans le sud, ce qui a conduit à une catastrophe humanitaire. Il y a également eu l'explosion d'un camion-citerne qui a coûté la vie à plus de 20 personnes et en a blessé 80. D'autres événements sont survenus, et tout cela a précédé la récente tragédie sanglante, qui a eu lieu à Tripoli il y a deux jours.

Ces événements ne sont pas surprenants. Nous avons tiré la sonnette d'alarme à maintes reprises, que ce soit dans nos déclarations précédentes ou lors des séances du Conseil. Nous avons mis en garde contre les répercussions de l'impasse politique, du vide et de l'absence de progrès. Tripoli est aujourd'hui une ville blessée et endeuillée, qui souffre. Les événements tragiques qui se sont déroulés dans le centre de la capitale et aux alentours ont fait 32 morts et plus de 160 blessés en moins de 24 heures, dont la plupart étaient des civils innocents. Ces actes n'étaient pas les premiers de ce genre, et nous craignons qu'ils ne soient pas les derniers. Ils sont étroitement liés aux divisions politiques actuelles et à l'escalade des tensions. Des civils innocents qui n'ont rien fait de mal et n'ont rien à voir avec le conflit ont été tués tout d'un coup, alors qu'ils pensaient être en sécurité chez eux.

C'est pourquoi nous avons demandé à prendre la parole en premier, afin de présenter au Conseil les questions des citoyens libyens et d'écouter ce que les membres du Conseil vont dire aux familles des victimes. Que dira le Conseil à la famille du jeune Mustafa Baraka ou à celle de Hanan Al-Sugayr ? Que dira le Conseil à la famille du docteur Hussein Al-Kikli ? C'était un de mes proches, et il est mort chez lui, sous les yeux de ses enfants et de sa femme. Ils écoutent le Conseil aujourd'hui. Va-t-il répéter ses dénonciations et ses condamnations, ou va-t-il agir pour s'acquitter de ses responsabilités de maintenir la paix et la sécurité internationales et de protéger les civils ? Je dis cela pour souligner un paradoxe

que de nombreux Libyens ont également constaté : ils s'interrogent sur la position contradictoire du Conseil de sécurité en matière de protection des civils. Ce qui s'est passé en 2011 est comparable à ce qui se passe actuellement dans la plupart des régions de Libye et aux derniers événements survenus il y a deux jours à Tripoli. Nous ne demandons pas au Conseil d'intervenir une fois de plus, car beaucoup d'acteurs l'ont déjà fait. Comme on dit, le croyant ne se fait pas piquer deux fois par un animal sortant du même trou. La seule chose que nous demandons au Conseil est d'appliquer sérieusement ses résolutions et d'éviter le deux poids, deux mesures.

À ce stade, je demande à tout le monde d'observer une minute de silence en mémoire des milliers de Libyens innocents qui ont perdu la vie depuis 2011. Ils n'avaient rien fait de mal. C'est notre responsabilité morale.

Les victimes d'aujourd'hui ne se soucient guère des analyses ou des justifications, de savoir qui a raison ou tort, qui a attaqué ou qui s'est défendu, qui est légitime ou illégitime. Les victimes savent que les auteurs de ces actes sont ceux qui veulent prendre le pouvoir par la force et qui s'accrochent au pouvoir sans en avoir le droit. Les victimes savent que les responsables sont ceux qui portent des armes en dehors du contrôle de l'État. Les victimes veulent que les responsables répondent de leurs actes, depuis 2011, au niveau local et international. Il ne fait aucun doute qu'un jour la vérité sera dévoilée et que les responsables répondront de leurs actes, car les droits des victimes sont imprescriptibles. Le Conseil apportera-t-il son appui à l'enquête sur ces événements et demandera-t-il des comptes aux responsables ?

Aujourd'hui, je vais présenter au Conseil de sécurité certaines des questions que se pose le peuple libyen, pour savoir comment nous en sommes arrivés là. Cette liste de questions n'est pas exhaustive, et j'espère que les membres du Conseil pourront y répondre.

Premièrement, pourquoi les élections ont-elles échoué ? L'une des principales raisons est que les élections n'ont pas eu lieu en décembre 2021. Cet échec n'est pas uniquement attribuable à des raisons internes, car certains pays ont délibérément fait échouer ces élections. Cela a provoqué de la frustration et du désespoir, et a amené certains à proposer de nombreuses initiatives pour combler le vide. Même si elles portaient d'une bonne intention, nombre de ces initiatives étaient contradictoires ou non consensuelles. Dès lors, pourquoi n'y a-t-il pas eu de véritable réaction de la communauté internationale ou du Conseil de sécurité envers ceux qui ont

provoqué l'échec des élections, malgré les nombreuses résolutions adoptées qui menacent ceux qui entravent le processus politique au niveau national ou international ? Les citoyens libyens s'interrogent.

Deuxièmement, je voudrais évoquer l'absence de consensus sur la base constitutionnelle. Les dernières discussions entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, qui se sont tenues à Genève, n'ont pas abouti à un accord sur la base constitutionnelle. En outre, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a suspendu les travaux en raison de l'absence d'un envoyé de l'ONU. Ce faisant, un mauvais signal a été envoyé à certains qu'il n'est plus possible de parvenir à une solution politique pacifique, ce qui a ouvert la voie à une mobilisation militaire et potentiellement à des tentatives de recourir à la force pour imposer un nouveau fait accompli. Cela a également suscité une certaine confusion, car aucune solution ou initiative nationale n'a été appuyée. Le Conseil de sécurité demande aux Libyens de s'en tenir aux solutions parrainées par l'ONU, mais le Conseil lui-même est incapable de se mettre d'accord depuis neuf mois sur la nomination d'un envoyé de l'ONU. Il est injuste de faire porter cette responsabilité aux Libyens, car nous savons que les désaccords sur cette nomination résultent de divisions au sein du Conseil.

Il y a quelques semaines, deux candidats africains ont été officiellement proposés, mais aucun n'a fait l'objet d'un consensus. C'est pourquoi nous avons demandé au Secrétaire général d'agir rapidement afin d'atteindre le niveau minimum de consensus. Des consultations avec les Libyens doivent être organisées préalablement afin d'assurer le succès des travaux de cet envoyé.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'appui de la Libye aux trois États africains membres du Conseil de sécurité et à l'Union africaine dans leurs efforts conjoints en vue de régler ce problème, car la Libye est persuadée que l'Afrique peut jouer un rôle actif et important pour nous aider dans notre détresse. Personne ne nie non plus le rôle de la Libye vis-à-vis du continent africain. À cet égard, nous réaffirmons notre appui à la position africaine consensuelle et aux déclarations prononcées devant le Conseil concernant la situation en Libye.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par les interventions étrangères. Pendant combien de temps les interventions étrangères, directes ou indirectes, et la présence étrangère sur notre territoire vont-elles se poursuivre ? Certains pays revendiquent un rôle de tuteur et prétendent être la référence pour toute question liée à

la crise actuelle, qu'elle soit politique ou économique. Bien sûr, il s'agit là encore d'un vieux sujet. Les citoyens libyens s'interrogent donc sur la position du Conseil de sécurité à cet égard. Rendez-vous compte : malgré toutes les souffrances et les crises en Libye, certains pays tentent encore d'exploiter la situation et de contrôler les actifs libyens de la Libyan Investment Authority. Cela constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, et nous avons envoyé au Conseil des notes détaillées sur cette question. C'est pourquoi nous demandons instamment au Conseil de sécurité et au Comité des sanctions d'assumer leur responsabilité et d'honorer leurs engagements et leurs promesses. Nous pensons également qu'il relève de leur responsabilité de veiller à ce que les richesses du peuple libyen ne soient pas dilapidées.

Quatrièmement, je voudrais parler de la circulation et de la prolifération des armes et de la présence des milices qui échappent au contrôle de l'État dans la plupart des régions du pays. L'absence d'un monopole d'État sur les armes est l'une des principales raisons qui contribuent à l'échec des efforts de stabilisation et d'édification de l'État. Néanmoins, le Conseil est incapable de mettre fin à ces phénomènes. Quelle est donc la solution ? Les citoyens libyens s'interrogent.

Pour terminer, nous rappelons que l'expérience a montré qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise libyenne. L'ère des coups d'État est révolue. Le problème est politique, il n'est pas juridique.

Même si le tableau est sombre, il pourrait exister une dernière occasion et une lueur d'espoir en vue de débloquer la situation et de rendre sa légitimité à la volonté du peuple libyen. C'est pourquoi nous prions l'ONU d'agir immédiatement et d'appuyer tous les efforts visant à parvenir à un règlement politique global dirigé et contrôlé par les Libyens, plutôt qu'à des solutions politiques fausses et fragiles, comme cela s'est vu par le passé. Un terrain d'entente non exclusif doit être trouvé, et la Chambre des députés et l'État doivent se mettre d'accord sur une base constitutionnelle et définir un calendrier clair pour la tenue d'élections générales dans les plus brefs délais.

À cet égard, l'ONU et la communauté internationale doivent appuyer un processus électoral transparent et régulier et veiller à ce que les résultats soient acceptés. Cela permettrait de répondre à l'appel du peuple libyen à révoquer les organes politiques actuels et à mettre fin aux phases de transition. En parallèle, nous appelons la communauté internationale à appuyer les efforts

entrepris par le Conseil de la présidence et l'Union africaine, qui se sont récemment mis d'accord pour garantir la réussite de la réconciliation nationale et mettre un terme à la crise de légitimité et à la spirale de conflit.

En bref, nous ne pouvons nous attendre à des résultats différents lorsque nous utilisons les mêmes outils. Un homme malade ne peut guérir s'il continue de prendre le même médicament alors que celui-ci s'est avéré inefficace.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de son exposé la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, et Raisedon Zenenga et son équipe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) du travail qu'ils continuent d'accomplir dans des circonstances difficiles. Je remercie également l'Ambassadrice Kamboj de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue par ailleurs la participation du représentant de la Libye à la présente séance.

Je vais faire trois observations. Premièrement, le Royaume-Uni condamne les violences perpétrées par des groupes armés à Tripoli les 26 et 27 août. Le recours à la violence par les groupes armés, que ce soit pour prendre le contrôle de territoires ou de ressources locales, ou pour sortir de l'impasse politique, est inacceptable. Comme nous venons de l'entendre, les actes commis par les groupes armés ce week-end ont eu pour seules conséquences des victimes civiles innocentes et la destruction d'infrastructures civiles. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes.

Cette violence est liée à la présence de gouvernements parallèles et au détournement des ressources publiques. Les parties libyennes et la communauté internationale doivent reconnaître qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise de légitimité en Libye. Au contraire, toutes les parties libyennes doivent participer de manière constructive à un processus politique facilité par l'ONU et soutenu par l'ensemble de la communauté internationale afin de s'accorder sur la voie à suivre pour organiser des élections libres, régulières et inclusives dans les plus brefs délais.

Nous devons également veiller à ce que les ressources du peuple libyen soient gérées de manière transparente et responsable. Les vœux du peuple libyen doivent passer avant les intérêts personnels étroits.

Deuxièmement, j'encourage tous les membres du Conseil à se mettre d'accord immédiatement sur la nomination d'un ou d'une représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général. L'aggravation des tensions et de la violence illustre clairement le besoin urgent de nommer un ou une représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général qui prendra la tête des efforts de médiation. Je demande au Conseil de sécurité de se tenir prêt à aider la personne ainsi désignée à mettre en place un processus politique inclusif et global.

Troisièmement et enfin, ces dernières semaines, un certain nombre de missions diplomatiques se sont heurtées à des restrictions à leur liberté de circulation en Libye. Les autorités libyennes doivent assurer l'entière liberté de circuler et de voyager sur le territoire, conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Nous soulignons également la nécessité d'accorder aux personnes et aux organisations qui mènent des activités au nom d'ambassades la liberté dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches.

Le Royaume-Uni réaffirme sa volonté de travailler avec les parties prenantes libyennes, le ou la futur(e) représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et tous les partenaires internationaux afin de bâtir une Libye stable, pacifique et prospère.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Je remercie également la Représentante permanente de l'Inde de l'exposé qu'elle a présenté en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

La Norvège est attristée par les pertes humaines causées par les affrontements qui ont eu lieu à Tripoli et alentour le week-end dernier. Nous partageons la profonde préoccupation dont ont fait part le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe DiCarlo face à l'évolution de la situation en Libye. Les dirigeants politiques et militaires du pays doivent faire passer les intérêts du peuple libyen au premier plan et mettre fin aux combats.

La Norvège s'associe à l'appel de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) en faveur d'une cessation immédiate des hostilités à Tripoli et alentour. Nous demandons instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue, de contribuer à la désescalade et de se rasseoir à la table des négociations.

Nous rappelons à toutes les parties qu'elles doivent protéger la population et les infrastructures civiles. Les bombardements qui auraient touché des hôpitaux et des centres médicaux sont une source de profonde préoccupation. Les équipes d'ambulanciers et le personnel médical doivent bénéficier d'un accès sans entrave.

Le dernier cycle d'affrontements montre une fois de plus que ce conflit ne peut être réglé par des moyens militaires. Un règlement politique est le seul moyen d'aller de l'avant en Libye. Le peuple libyen a clairement fait savoir qu'il voulait des élections, et non pas la violence et le conflit.

Les dirigeants libyens doivent redoubler d'efforts pour approuver un cadre constitutionnel pour les élections et parvenir à des solutions pacifiques. Nous accueillons avec satisfaction la réunion entre la Commission militaire conjointe 5+5 et la MANUL qui s'est tenue à Syrte dans le courant du mois et durant laquelle ont été abordées les questions de la surveillance du cessez-le-feu et du retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye. Il est essentiel que le retrait progresse et que les mesures de désarmement, démobilisation et réintégration nécessaires soient mises en place. Nous appelons également à intensifier les efforts visant à unifier les forces armées.

La fin du blocus pétrolier est une évolution encourageante. Les recettes de la production pétrolière libyenne doivent profiter à tous les Libyens et ne doivent pas être assujetties aux rivalités politiques. Nous appelons tous les acteurs libyens à respecter l'indépendance des institutions économiques et financières telles que la National Oil Corporation et la Banque centrale de Libye.

Pour terminer, je tiens à remercier Stephanie Williams des efforts qu'elle a déployés en sa qualité de Conseillère spéciale et je réaffirme qu'il importe de nommer un ou une nouvel(le) envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Libye. La MANUL doit être pourvue d'une direction stable et prévisible pour continuer de s'acquitter de sa mission dans le pays. Les derniers jours ont montré à quel point cela était urgent.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Je remercie la Représentante permanente de l'Inde de son exposé. Je souhaite également la bienvenue à la délégation libyenne à la présente séance ; nous avons écouté attentivement l'exposé du Représentant permanent de la Libye.

Je m'associe à mes collègues pour exprimer ma profonde préoccupation face à la violence inquiétante observée ces derniers jours à Tripoli, qui a fait de nombreuses victimes civiles. Nous appelons toutes les parties à apaiser les tensions et à protéger les civils en toutes circonstances.

À notre dernière séance sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui (voir S/PV.9098), la délégation libyenne a fait part de plusieurs préoccupations concernant la manière dont le Conseil de sécurité abordait la situation en Libye. Étant donné que le Conseil reconnaît l'importance d'un dialogue dirigé et contrôlé par les Libyens pour le présent et l'avenir de la Libye, nous devons prendre en compte les préoccupations des parties libyennes.

Le Brésil rappelle le rôle positif que peut jouer la Commission de consolidation de la paix à cet égard, sur la base du consentement de l'État et en partenariat avec les autorités locales. La Commission est bien placée pour aider les pays à définir et à mettre en œuvre leurs priorités nationales en matière de consolidation de la paix, dont un grand nombre sont pertinentes pour la pérennisation de la paix et de la stabilité en Libye.

La résolution 2647 (2022), par exemple, que le Conseil a adoptée le mois dernier, souligne expressément l'importance du renforcement des institutions, de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que de la coopération des parties libyennes sur ces questions avec les organismes compétents des Nations Unies aux fins de la consolidation de la paix.

Nonobstant les divisions politiques en Libye, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), bien que sous une direction précaire, a poursuivi sa collaboration avec les autorités locales, notamment dans les secteurs économique, politique et de la sécurité, en vue d'unifier les institutions des deux parties. Alors que nous essayons de traduire dans la réalité le mantra « dirigé et contrôlé par les Libyens », nous devons garder à l'esprit que les priorités libyennes doivent guider les activités du Conseil dans le pays. La nomination d'un(e) chef(fe) de la MANUL n'est qu'un exemple parmi d'autres où il faut tenir compte des opinions des Libyens, notamment parce que la personne qui occupe ce poste doit inspirer confiance à toutes les parties. Plus important encore, la MANUL doit continuer d'encourager les deux gouvernements rivaux à trouver un terrain politique commun afin qu'ils puissent se mettre d'accord sur une base constitutionnelle et sur les critères d'éligibilité qui permettront la tenue des élections tant attendues en Libye.

Nous avons entendu des appels lancés au Conseil en faveur de la poursuite de la production et de l'exportation de pétrole par la Libye, dans un contexte de différends politiques sur la gestion des ressources naturelles et de leurs revenus, ainsi que de menaces de perturbation des approvisionnements. En l'absence d'une politique gouvernementale unifiée en la matière, les paramètres de gestion des ressources naturelles, en tant que corollaire de la souveraineté libyenne, doivent être basés sur la préservation nationale dans l'intérêt du développement national et du bien-être de tous les Libyens, au lieu de répondre à des intérêts et à des pressions d'origine étrangère. Il en va de même pour les avoirs libyens gelés à l'étranger. Le Brésil tient à rappeler à cet égard les conclusions du Groupe d'experts qui aide le Conseil à mettre en œuvre ses résolutions sur cette question. D'après une de ces conclusions, la gestion des avoirs libyens gelés n'est pas conforme au paragraphe 19 de la résolution 1970 (2011). Le Conseil n'a toutefois pas été en mesure de redresser la situation.

Enfin, ma délégation note que l'autorisation accordée par le Conseil aux États Membres pour mettre en œuvre l'embargo sur les armes visant la Libye continue de susciter la controverse. Nous soulignons une fois de plus l'importance de respecter pleinement l'embargo sur les armes et de le mettre en œuvre conformément aux modalités définies dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil doit s'exprimer d'une seule voix lorsqu'il appelle les parties libyennes à mettre de côté leurs divergences et à aller de l'avant dans le cadre d'un processus politique véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, et la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadrice Ruchira Kamboj.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les derniers faits survenus en Libye. L'enchevêtrement prolongé des contradictions entre les parties opposées, résultant de l'impasse politique interne, a plongé le pays dans une nouvelle ère de deux autorités exécutives rivales et de déstabilisation catastrophique de la situation. Avant cela, la Libye a été balayée par une vague de manifestations populaires, au cours desquelles le peuple a exigé des autorités qu'elles s'attaquent aux tâches urgentes consistant à unifier les structures de l'État, à assurer la sécurité et à améliorer la situation socioéconomique

de la population. L'aboutissement malheureux de ce processus a été les affrontements armés qui ont eu lieu ce week-end à Tripoli, au cours desquels des armes lourdes ont été utilisées. Cette ville a été le théâtre de nombreux affrontements entre les groupes armés, mais la tragédie actuelle est d'une ampleur sans précédent au cours des deux dernières années. Les combats ont fait des dizaines de morts et des centaines de blessés. Si la situation s'est légèrement stabilisée, on peut s'attendre à tout moment à un nouveau cycle de violence.

Toute mesure conduisant à une nouvelle escalade dans l'ancienne Jamahiriya est totalement inacceptable. Nous appelons les dirigeants libyens à reprendre le dialogue. Nous les mettons en garde contre le recours à la force pour atteindre leurs objectifs : cette voie ne mène nulle part et ne fait qu'accentuer les divisions dans le pays. Les échanges incessants d'accusations, ainsi que les tentatives de punir leurs homologues dans la foulée, n'arrangent pas non plus les choses.

Nous tenons à rappeler aux membres du Conseil que la cause profonde de la situation actuelle en Libye est bien connue, même si nos partenaires préfèrent ne pas en parler. Le chaos actuel est le résultat direct de l'intervention militaire de l'OTAN en 2011, lorsque les dispositions de la résolution pertinente du Conseil de sécurité ont été violées de manière flagrante. Il ne restait plus rien de la Libye : le pays a vu son statut d'État démantelé de facto, le système d'administration publique a été détruit et les relations interrégionales et intertribales ont été bouleversées. Onze ans plus tard, nous essayons toujours de surmonter les conséquences désastreuses de cette période. Dès lors, les déclarations appelant à la paix que nous entendons aujourd'hui sont pour le moins ambiguës. Nous voudrions attirer l'attention sur l'attitude passive des Britanniques en tant que parrains officieux, qui n'ont même pas essayé de demander une réunion du Conseil à la suite des événements sanglants qui se sont déroulés à Tripoli, tout comme dans le cas de ce qui se passe actuellement à Bagdad. De toute évidence, nos collègues occidentaux sont beaucoup plus préoccupés par d'autres sujets, comme la poursuite de la production pétrolière, que par le bien-être et la sécurité des Libyens et des Iraquiens.

Une fois encore, nous réaffirmons notre engagement inébranlable en faveur d'un règlement pacifique en Libye. Le rôle central dans la définition des paramètres du processus politique doit revenir aux Libyens eux-mêmes, sans que des solutions toutes faites ne leur soient imposées de l'extérieur. La tenue d'élections

nationales bien préparées et sans exclusive pourrait être un moyen de sortir de cette situation difficile, mais les dirigeants politiques libyens ne sont pas encore parvenus à un consensus sur les aspects procéduraux de ces élections. Fixer des délais artificiels, comme l'expérience l'a montré à plusieurs reprises, ne conduit pas au résultat souhaité. Nous sommes fermement convaincus que dans la situation critique actuelle, tous les États qui ont une influence sur les parties belligérantes doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rétablir l'ordre en Libye. Ce n'est un secret pour personne que les intérêts divergents d'un certain nombre de pays influents s'affrontent dans ce pays, ce qui entrave les efforts de stabilisation.

Pour sa part, la Russie accueille favorablement tous les formats de négociation, pour autant qu'ils représentent véritablement une voie vers la paix, et non des projets géopolitiques stériles à double objectif. Sans inclusion, il est impossible de parvenir à une solution équilibrée. Le même principe est également la clef du succès d'un processus de réconciliation nationale, qui implique la participation de toutes les principales forces politiques du pays, y compris les représentants de l'ancien régime. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par l'Union africaine pour organiser une conférence pan-libyenne sur la réconciliation nationale. Nous nous efforcerons d'apporter toute l'aide possible en vue de la mise en œuvre de cette mesure. S'agissant de l'élimination de la présence militaire étrangère, nous avons toujours préconisé un retrait synchronisé, équilibré, graduel et progressif de tous les groupes armés et unités militaires non libyens, sans exception, afin de ne pas compromettre l'équilibre des forces.

Nous sommes convaincus que l'ONU, dont l'instrument le plus important reste la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), doit jouer un rôle central dans la promotion du règlement libyen. Malheureusement, celle-ci fonctionne encore aujourd'hui sans chef mandaté par le Conseil de sécurité, ce qui nuit à son efficacité. Dans le contexte de la présence de deux autorités exécutives rivales et de la menace croissante d'un conflit armé de grande ampleur, il est inacceptable de laisser la mission de l'ONU en Libye sans un intermédiaire doté du statut et de l'autorité appropriés. Nous espérons qu'un nouveau représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MANUL sera nommé dès que possible. Nous soutenons la candidature proposée par le Secrétariat. Cette personne sera indéniablement capable de contribuer à sortir le processus politique de l'impasse, ainsi qu'à faire converger les initiatives et idées existantes et à les exploiter comme il conviendra.

Il importe qu'elle ait l'appui des principaux acteurs en Libye et dans la région et l'approbation des membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé de ce jour, et je me félicite de la présence de l'Ambassadeur de la Libye à la présente séance.

L'impasse politique en Libye et la mobilisation des groupes armés qui s'ensuit sont inquiétantes. Comme nous continuons de le répéter, il ne saurait y avoir de solution militaire ou armée aux problèmes qui se posent au pays. Il est donc impératif que toutes les questions politiques en suspens soient réglées pacifiquement par les parties concernées, en gardant à l'esprit l'intérêt supérieur du peuple libyen. Nous espérons que toutes les parties travailleront de concert pour maintenir la paix et la stabilité en Libye. La priorité immédiate consiste pour la Libye à tenir des élections présidentielle et parlementaires dès que possible, de façon libre, régulière, inclusive et crédible. À cet égard, il est décevant que les parties ne parviennent toujours pas à s'entendre sur les mesures de transition qui régiraient la période menant aux élections nationales. Nous espérons que toutes les questions en suspens seront réglées et qu'un consensus sera trouvé quant à la base constitutionnelle requise pour la tenue des élections dans les meilleurs délais.

Nous restons préoccupés par la résurgence des activités terroristes en Libye et insistons à nouveau sur le fait qu'il ne faut pas laisser les groupes terroristes et les entités affiliées opérer dans le pays sans être inquiétés. Le terrorisme émanant de Libye aura forcément des effets en cascade sur la région du Sahel, et il est donc important que la communauté internationale mobilise son attention et l'étouffe dans l'œuf dès maintenant afin d'éviter des dommages collatéraux pour l'ensemble du continent africain.

La situation en Libye et les mobilisations armées mettent une fois de plus en évidence la nécessité cruciale d'un retrait total des forces étrangères et des mercenaires. Nous n'avons pas encore vu les signes de progrès tangibles sur ce front. La présence persistante de forces étrangères et de mercenaires est préjudiciable à la paix et à la stabilité dans le pays et la région. L'embargo sur les armes en Libye est violé de manière flagrante. À cet égard, le Groupe d'experts sur la Libye du Comité créé par la résolution 1970 (2011) a affirmé de façon catégorique, dans son récent rapport, ce qui suit :

« [I]l restant de la formation fournie par la Turquie aux Forces affiliées au Gouvernement d'unité nationale est de nature militaire ou maritime et constitue donc une violation du paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011) » (S/2022/427, par. 77).

En outre, dans le même rapport, le Groupe d'experts

« a noté la présence persistante de combattants syriens appuyés par la Turquie dans les camps militaires affiliés au Gouvernement d'unité nationale à Tripoli » (*ibid.*, par. 30).

Un mépris aussi flagrant pour les résolutions du Conseil de sécurité sur la Libye est vraiment inquiétant. Ces activités contreviennent également à l'accord de cessez-le-feu auquel ont souscrit les parties libyennes elles-mêmes en 2020 et il nous semble que leurs effets néfastes se retrouvent dans l'impasse politique qui perdure.

Nous réaffirmons que la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être préservées. Il faut impérativement que le processus politique soit pleinement dirigé et géré par les Libyens, sans rien d'imposé ni ingérence extérieure. L'Inde entretient traditionnellement des liens bilatéraux étroits et mutuellement bénéfiques avec le peuple libyen, et nous demeurons déterminés à appuyer la Libye et son peuple dans leur quête d'une paix et d'une stabilité durables.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo pour les informations mises à jour qu'elle nous a données sur la situation en Libye. Je remercie également l'Ambassadrice Kamboj de son exposé. Les États-Unis se félicitent de la voir diriger le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

La flambée de violence qui a eu lieu à Tripoli samedi et dimanche est le résultat de l'incapacité abjecte des responsables politiques de la Libye de faire primer le bien commun sur leurs intérêts politiques et d'œuvrer en faveur d'une paix et d'une stabilité à long terme pour le peuple libyen. Depuis des mois, les discours incendiaires et les violences sporadiques entre milices, combattants étrangers et forces étrangères ponctuent un statu quo tendu et intenable. À deux occasions, d'abord en mai et maintenant le week-end dernier, nous avons vu des propos incendiaires et des actions unilatérales faire monter les tensions jusqu'à déboucher sur une violence effrénée, dont la dernière manifestation en date a coûté la vie à des civils et détruit des maisons et des

immeubles. Les États-Unis sont profondément préoccupés par l'hostilité persistante entre les dirigeants rivaux et par les manœuvres des milices qui visent à prendre l'avantage sur les plans politique et militaire, de même que par l'afflux continu d'armes et d'autres équipements militaires dans le pays, en contravention avec l'embargo sur les armes.

Le peuple libyen perd espoir dans le fait que les dirigeants du pays puissent mettre de côté leur ambition personnelle et s'accorder sur un cadre constitutionnel pour les élections, qui offrirait aux Libyens la possibilité légitime de choisir leurs dirigeants dans la paix. Il perd espoir dans le fait que son pays puisse être débarrassé de la corruption et de l'influence étrangère, que ses forces armées puissent être unifiées, et que les combattants étrangers, les forces étrangères et les mercenaires finissent par se retirer. Il est privé des services publics de base alors que les puissants concluent des marchés pour se partager les recettes des hydrocarbures en fonction de leurs intérêts, en particulier ceux des milices contrôlées par diverses factions, lui volant ses richesses nationales. En même temps, les Libyens voient leurs perspectives économiques rétrécir en raison de l'incertitude au sujet de l'avenir du pays.

Cette instabilité qui perdure nous rappelle qu'il faut immédiatement nommer un nouveau représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye afin de reprendre la médiation, avec l'appui uni de la communauté internationale, y compris les membres du Conseil de sécurité. Le leadership de l'ONU sur le dossier libyen reste essentiel pour rétablir la stabilité et progresser dans le processus politique. Les États-Unis continueront d'appuyer résolument les efforts déployés par les Nations Unies en vue de garantir un cadre constitutionnel pour les élections et un calendrier concret jusqu'au jour du scrutin. Nous répétons que quiconque entraverait ou compromettrait le processus de paix, y compris en fournissant un appui à des groupes armés ou à des réseaux criminels par l'intermédiaire de l'exploitation illicite de pétrole brut ou de toute autre ressource naturelle en Libye, pourrait s'exposer à des sanctions de l'ONU.

Sous la direction de l'ancienne Conseillère spéciale Stephanie Williams, les délégations de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ont fait d'importants progrès sur les questions électorales. Nous exhortons Aguila Saleh Issa, Président de la Chambre des députés représentants, et Khaled Mishri, Président du Haut Conseil d'État, à poursuivre leurs

efforts en collaborant de manière constructive avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le ou la représentant(e) spécial(e), une fois nommé, afin d'arrêter les critères d'éligibilité pour les candidats à l'élection présidentielle, et à s'engager sur un calendrier électoral.

La Libye est au bord du précipice. Nous appelons toutes les parties en Libye à s'abstenir de la violence et d'actions propres à la précipiter. Nous appelons tous ceux qui risquent une fois de plus d'être entraînés dans la violence à déposer les armes. Nous appelons tous ceux qui encouragent la violence depuis l'extérieur de la Libye au moyen d'un appui politique, financier et militaire à cesser leur ingérence et à respecter l'embargo sur les armes. Nous appelons toutes les parties à se détourner de la voie de la guerre pour œuvrer ensemble à la paix et à la stabilité.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo pour ses informations sur les faits nouveaux en Libye, ainsi que l'Ambassadrice Kamboj pour sa présentation du rapport sur les travaux du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous sommes choqués par l'explosion de violence de ces derniers jours et l'utilisation éhontée d'armes lourdes dans des quartiers très peuplés de la capitale libyenne. Nous déplorons les pertes en vies humaines causées par cette vague récente de violence insensée et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Protéger les civils et les infrastructures à caractère civil est une obligation que toutes les parties doivent respecter en toutes circonstances ; il faut le répéter encore et encore.

Les combats de ces derniers jours étaient à prévoir depuis longtemps. L'impasse politique prolongée exacerbe l'absence de légitimité, qui à son tour, dégrade davantage les conditions de sécurité de plus en plus instables dans le pays. Malheureusement, ce à quoi nous faisons face aujourd'hui est la pire manifestation d'une rivalité institutionnelle par milices interposées. Les divisions et l'impasse en Libye donnent l'impression erronée que la crise libyenne de longue date pourrait être réglée par l'imposition d'une solution en lieu et place du dialogue, du compromis et du processus politique. Les événements tragiques survenus à Tripoli montrent clairement que l'avenir du pays est étroitement lié au succès du processus politique et à l'organisation d'élections nationales. Le choix des personnes chargées de diriger le pays et de la manière dont ses richesses doivent être distribuées ne peut être ni ne sera fait par les armes, mais par les urnes, et non pas par des hommes forts, mais

par la libre volonté du peuple. Nous condamnons fermement tout acte qui exacerbe l'instabilité, l'insécurité et la violence. Nous condamnons l'utilisation de la force à des fins politiques et pour obtenir des gains politiques.

L'ingérence étrangère doit cesser en Libye, néanmoins nous exhortons tous les acteurs à tirer parti de l'appui de l'ONU pour garantir la pleine application de l'accord de cessez-le-feu et relancer le processus politique. L'Albanie réaffirme son appui à la médiation de l'ONU, dans le plein respect de la souveraineté libyenne, pour faciliter de toute urgence le dialogue intralibyen, indispensable pour sortir de l'impasse actuelle. Les parties prenantes libyennes doivent mettre le bien-être du peuple libyen au premier plan et avant leurs intérêts étroits. Cela inclut le respect des droits humains de toutes les Libyennes et de tous les Libyens. Nous réaffirmons notre ferme conviction que les élections en Libye sont le seul moyen de rendre justice au peuple libyen pour les souffrances endurées, de donner suite à sa demande de démocratie et de respecter son droit aux richesses et aux ressources nationales. Seul un gouvernement élu et légitime sera en mesure de répondre aux besoins urgents du peuple libyen, ce qui fait du processus électoral une priorité absolue.

Nous saluons les efforts inlassables du Secrétaire général pour trouver un candidat ou une candidate approprié(e) au poste de représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et avancer vers des solutions équilibrées, inclusives et pérennes à la situation libyenne. Nous réaffirmons notre appui à un processus dirigé et contrôlé par les Libyens, sous les auspices et la médiation de l'ONU. Les événements survenus récemment montrent que chaque jour sans solution est un jour de perdu pour la Libye. Il appartient aux Libyens et à leur classe politique de faire en sorte que chaque jour compte.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya. Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et l'Ambassadrice Ruchira Kamboj, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous saluons la participation de l'Ambassadeur Elsonni, Représentant permanent de la Libye.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les affrontements qui ont éclaté à Tripoli ces derniers jours. Nous présentons nos plus sincères condoléances aux

familles endeuillées et appelons à une cessation immédiate de la violence. Nous demandons aux dirigeants libyens de tenir compte des aspirations de paix et de sécurité de leur peuple, qui ne deviendront réalité qu'en acceptant pleinement que le destin du peuple libyen est d'être uni, ce qui revient à accepter qu'aucun camp politique, que ce soit à Tripoli ou à Benghazi, n'aura jamais le monopole de la force ou de la domination politique. Ces affrontements peuvent sembler offrir un avantage temporaire, mais c'est une illusion dangereuse. Ils ne représentent en fait qu'une porte ouverte pour ceux qui profiteraient d'un recul de la réconciliation. C'est pourquoi nous demandons que les dirigeants politiques cessent leurs discours incendiaires et qu'il soit mis fin aux mouvements et à la mobilisation accrues des groupes armés qui en résultent.

Nous recommandons à toutes les parties d'accepter le rôle de médiation de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et d'autres soutiens internationaux à cet égard. De plus, nous invitons la Libye à faire fond sur l'offre de l'Union africaine, qui s'aligne sur la résolution 2647 (2022) et est également conforme à l'engagement du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine exprimé dans son communiqué du 29 juin. Nous espérons la nomination d'un représentant spécial africain ou d'une représentante spéciale africaine du Secrétaire général dans les plus brefs délais. Il est temps de proposer une médiation soutenue et acceptée par toutes les parties pour permettre à la Libye de mettre un terme à la phase de transition et d'élire un gouvernement inclusif. Pour être crédibles, les élections doivent reposer sur une base constitutionnelle solide, adoptée au moyen d'un dialogue inclusif et sur la base d'un consensus. Nous appelons toutes les parties libyennes concernées à ne ménager aucun effort pour créer ce cadre constitutionnel.

Nous ne sommes que trop conscients du fait que, pendant que nous exhortons les Libyens à régler leurs différends, ils doivent aussi faire face à des intérêts extérieurs qui sapent leurs efforts d'unité. Nous appelons les dirigeants politiques et le peuple libyen à faire le choix courageux de résister à ces influences extérieures. La Libye a assez souffert. L'Afrique a assez souffert. Il est temps que nous résistions ensemble aux divisions créées par de puissants intérêts étrangers, qui ne se soucient que de leurs avantages et manœuvrent les uns contre les autres. Nous exigeons le retrait immédiat de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires du territoire de la Libye. Leur présence continue porte atteinte à l'intégrité territoriale

de la Libye et à la paix et à la sécurité du peuple libyen. Nous félicitons la Commission militaire conjointe 5+5 du travail qu'elle a accompli pour maintenir l'accord de cessez-le-feu et l'exhortons à poursuivre la mise en œuvre de l'accord et la réunification des forces armées. Nous préconisons vivement une collaboration étroite entre la Libye, l'ONU, les pays voisins et l'Union africaine pour surveiller le retrait des forces étrangères, afin d'éviter un transfert du conflit armé dans la région, et pour mener à bien les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration correspondants dans les différents pays d'origine.

Dans le souci de préserver les actifs gelés du pays au profit des générations futures de la Libye et conscients des intérêts externes concurrents concernant les ressources et les richesses de la Libye, nous demandons instamment que toute action sur ces actifs soit menée en consultation avec les autorités libyennes. Il faut également protéger le secteur pétrolier libyen contre la politisation et la manipulation par des influences extérieures.

Nous restons préoccupés par la persistance du traitement inhumain des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, tant sur terre qu'en mer. Nous exigeons que les personnes impliquées, directement ou indirectement, cessent de commettre pareille atteinte aux droits humains. Nous souhaitons que l'ONU surveille de plus près les ressources et les circuits d'information qui favorisent ce fléau et espérons que le rapport du Secrétaire général sur le trafic de migrants permettra de mieux comprendre cette question. Nous demandons également que l'on envisage des moyens plus pratiques de s'attaquer à ses causes profondes.

Enfin, nous réaffirmons notre respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye et notre appui à un processus de paix véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie M^{me} DiCarlo et l'Ambassadrice Kamboj de leurs exposés détaillés. Nous nous félicitons également de la participation de l'Ambassadeur Elsonni à la séance d'aujourd'hui et le remercions de son exposé important sur la situation en Libye.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances à l'Ambassadeur et au peuple libyen, notamment aux familles des victimes civiles des affrontements survenus récemment à Tripoli, ainsi que de l'accident de

camion-citerne qui a eu lieu dans la municipalité de Bint Bayyah au début du mois. Malheureusement, de tels accidents continuent de représenter un autre aspect de la souffrance au quotidien du peuple libyen, qui reste aux prises avec de nombreuses difficultés et crises, à commencer par celles liées à l'approvisionnement en énergie, en eau et en électricité sur fond de flambée des prix des produits de base. La situation de sécurité devient également de plus en plus dangereuse en raison de la poursuite des affrontements armés, en particulier dans la capitale.

Les Émirats arabes unis condamnent les actes récents de violence armée en Libye et appellent toutes les parties à cesser immédiatement leurs opérations militaires. Nous soulignons également l'importance du retrait rapide de tous les groupes armés et milices des zones civiles de la ville de Tripoli et d'assurer la sécurité et la sûreté des civils non armés, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que des infrastructures civiles et des installations médicales, et de faire en sorte qu'ils ne soient plus exposés à aucun danger. À cet égard, nous rappelons aux parties prenantes concernées et à toutes les parties en Libye leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Nous leur demandons de faire preuve de la plus grande retenue et d'écouter la voix de la raison et de la sagesse pour trouver une issue à la crise actuelle. Toutes les parties doivent s'efforcer de surmonter leurs différends, rétablir le calme, prendre part à un dialogue sérieux, donner la priorité aux intérêts nationaux et rétablir la sécurité et la stabilité en Libye. La reprise des combats et de l'escalade n'est pas une solution et n'apportera que la dévastation à tous les Libyens. À la lumière de la situation actuelle, nous voudrions mettre l'accent sur quatre aspects importants dans notre déclaration.

Premièrement, nous appelons tous les parties libyennes à prendre des mesures concrètes pour unifier les institutions militaires et remédier à l'état d'anarchie et aux combats entre les groupes armés à Tripoli et dans ses faubourgs. À cet égard, nous appuyons la déclaration faite par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) sur la nécessité immédiate de cesser les hostilités et réaffirmons la position ferme des Émirats arabes unis sur l'importance du retrait simultané, échelonné, progressif et équilibré de toutes les forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de la Libye. Nous appelons également à préserver les acquis obtenus grâce à l'accord de cessez-le-feu global, aux recommandations de la feuille de route et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, le moment est venu pour les parties libyennes de faire les concessions nécessaires pour parvenir à un accord sur les questions litigieuses en suspens concernant le projet de Constitution, puis d'organiser des élections législatives et présidentielle. Ces mesures sont nécessaires pour mettre fin à l'impasse politique. Au vu des récents événements, les raisons qui entravent le processus électoral sont devenues évidentes pour tous. Ce processus électoral est devenu l'otage de la polarisation, des alliances et d'intérêts changeants qui ne servent pas les aspirations du peuple libyen et ne correspondent pas aux espoirs de près de 3 millions d'hommes, de femmes et de jeunes libyens qui se sont inscrits sur les listes électorales. Nous soulignons également l'importance du projet de réconciliation nationale, qui est dirigé par le Conseil de la présidence et repose sur les principes d'appropriation et d'inclusion libyennes. Il a un rôle fondamental à jouer à l'appui du processus politique et pour instaurer une paix durable dans toute la Libye.

Troisièmement, les droits du peuple libyen et la protection de ses ressources et de ses avoirs gelés doivent rester une priorité absolue, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et compte tenu des préoccupations des Libyens à cet égard. Nous saluons toutes les mesures prises pour unifier et dépolitiser le secteur financier libyen et d'autres secteurs critiques, notamment ceux de l'énergie et du pétrole. Tout en donnant la priorité à la sécurité et à la situation politique en Libye, il ne faut pas négliger la situation économique, qui joue également un rôle important pour appuyer la stabilité du pays.

Quatrièmement, nous attendons avec intérêt la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye qui dirigera la MANUL depuis Tripoli et bénéficiera d'un degré suffisant de consensus, pour aider les Libyens à désamorcer les tensions et à faire avancer le processus politique, ainsi que les volets sécuritaire et économique.

Pour terminer, nous réaffirmons que le peuple libyen, un peuple frère, mérite de vivre en paix. Nous espérons que toutes les parties libyennes prendront en considération les mesures nécessaires pour réaliser les aspirations de leur peuple en vue d'instaurer la paix, la sécurité et le développement en Libye.

M^{me} Gasri (France) : Je remercie à mon tour la Secrétaire générale adjointe et la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011)

concernant la Libye de leurs exposés et je salue la participation du Représentant permanent de la Libye.

La France a elle aussi suivi avec préoccupation la résurgence des tensions en Libye. Les violences qui ont éclaté à Tripoli ces derniers jours montrent que le statu quo n'est pas tenable. Nous appelons l'ensemble des acteurs à s'abstenir de tout recours à la violence et à respecter l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020. Nous encourageons également l'ensemble des acteurs libyens à engager un dialogue constructif afin d'apaiser les tensions et préserver l'unité et la stabilité du pays.

La France réitère l'urgence de parvenir à une solution politique viable, ce qui passe par la formation d'un gouvernement unifié et inclusif, capable d'exercer son autorité sur l'ensemble du territoire, d'organiser et de sécuriser des élections présidentielle et parlementaires dans les meilleurs délais. Pour cela, la France appelle les acteurs libyens à finaliser sans plus attendre les travaux sur la base constitutionnelle.

Sur le plan sécuritaire, il est primordial de préserver les acquis de l'accord de cessez-le-feu, en premier lieu la liberté de circulation sur l'ensemble du territoire libyen, mais aussi le dialogue engagé entre les principaux acteurs sécuritaires. Cela est essentiel pour amorcer un processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration, et progresser dans la mise en œuvre du plan de retrait libyen des forces étrangères et des mercenaires. L'embargo sur les armes doit également être pleinement respecté. La France est prête à contribuer à l'ensemble de ces mesures ainsi qu'aux travaux en faveur de la réunification des forces armées libyennes.

Au plan économique, la reprise de la production de pétrole est une avancée positive, qu'il est essentiel de pérenniser. La France réitère son appel à la mise en place d'un mécanisme de redistribution équitable et transparent des revenus du pétrole, au profit de l'ensemble de la population.

La France reste préoccupée à l'égard des violations des droits des migrants et des réfugiés. Elle continuera d'œuvrer à la lutte contre l'impunité et rappelle la responsabilité première qui incombe aux autorités libyennes. Nous travaillerons avec l'ensemble des membres du Conseil de sécurité pour renouveler, en septembre prochain, l'autorisation permettant d'inspecter les navires suspectés de trafic de migrants au large des côtes de la Libye.

Pour finir, il est plus important que jamais que le Conseil de sécurité et les Nations Unies soient au rendez-vous. C'est pourquoi la France appelle à la nomination rapide d'un représentant spécial du Secrétaire général et demande à l'ensemble des acteurs concernés de faire preuve de flexibilité afin de faciliter une nomination déjà trop longtemps attendue.

M. Ochoa Martínez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie tout d'abord la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et l'Ambassadrice Ruchira Kamboj de leurs exposés.

Le Mexique est vivement préoccupé par les affrontements armés qui ont eu lieu le week-end dernier à Tripoli. Nous déplorons tout particulièrement la mort des civils et les dommages causés aux hôpitaux et autres infrastructures civiles. Nous appelons le Conseil de sécurité à condamner la violence et à exiger le respect de l'accord de cessez-le-feu et du droit international humanitaire. Cette nouvelle tentative infructueuse de sortir de l'impasse politique par la force démontre le lourd tribut payé par les civils en raison de l'enlèvement des négociations sur les bases juridiques d'élections libres et inclusives. Il est inacceptable que la vie et les biens de plus de 6 millions de Libyens soient constamment en danger en raison de l'opportunisme des milices et de l'irresponsabilité de certains acteurs politiques, sans parler de l'indifférence et, parfois, de la complicité de la communauté internationale. Nous voudrions également exprimer de nouveau nos préoccupations quant à la situation des migrants en Libye. À la lumière de cette situation inquiétante, le Mexique souhaite formuler deux observations.

Premièrement, l'histoire et l'expérience de mon pays dans la gestion des conflits en Amérique latine nous a appris que la mobilisation régionale est indispensable pour régler des situations telles que celle de la Libye. Nous pensons que les organismes régionaux, en particulier l'Union africaine et la Ligue des États arabes, doivent intensifier leurs efforts pour relancer le processus politique dans le pays, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et aux paramètres convenus dans le cadre du Forum du dialogue politique interlibyen. Une action régionale est particulièrement nécessaire compte tenu de l'incapacité du Conseil à parvenir à un consensus sur le dirigeant et le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

Deuxièmement, mon pays rappelle la nécessité de continuer de prévenir, de surveiller et de combattre le commerce illicite d'armes grâce à la mise en œuvre

stricte de l'embargo imposé par le Conseil. Nous demandons instamment à tous les États de coopérer pour empêcher que les armes, les munitions et les explosifs n'exacerbent la violence en Libye. Les conséquences humanitaires de la circulation irresponsable des armes sont devenues évidentes au cours du conflit et les événements du week-end dernier nous ont rappelé leur potentiel de destruction. De même, le retrait des combattants étrangers et des mercenaires et l'unification des forces de sécurité libyennes sont des impératifs pour la poursuite du processus de stabilisation du pays.

Pour conclure, nous pensons qu'il est urgent de nommer un représentant spécial du Secrétaire général pour poursuivre le travail de rapprochement des parties et diriger les activités de la MANUL. Nous invitons les membres à adopter une position constructive et souple afin que la Mission puisse contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité en Libye et dans toute la région.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenantes, la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, et l'Ambassadrice Kamboj, Représentante permanente de l'Inde, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue également la participation du représentant de la Libye à la présente séance.

Les affrontements violents qui ont eu lieu à Tripoli ces derniers jours sont profondément préoccupants et ne font qu'aggraver les tensions, tout en infligeant un terrible tribut à la population civile. Nous compatissons avec les personnes qui ont perdu des proches ou ont été blessées au cours des derniers jours. Nous condamnons catégoriquement toutes les tentatives de s'octroyer une légitimité ou de prendre le contrôle des institutions nationales en menaçant d'avoir recours à la force.

Nous tenons à dire aux dirigeants libyens que la légitimité ne peut venir que du peuple libyen et des urnes. Il ne sera possible de débloquent la situation du pouvoir exécutif qu'en organisant des élections libres, régulières et inclusives. Le fait que 3 millions de Libyens se soient inscrits sur les listes électorales en décembre aurait dû constituer un motif suffisant pour se mettre d'accord sur la voie à suivre, en faisant fond sur les progrès accomplis au Caire et à Genève. Aujourd'hui, les conditions de vie des Libyens continuent de se détériorer, et leur accès aux services de base tels que l'eau, l'alimentation et les soins de santé est gravement limité. Ils ne veulent ni ne peuvent supporter un autre conflit. Il est urgent de mettre en place une gouvernance responsable et

transparente. L'indépendance et l'unité du système judiciaire sont également essentielles. Nous espérons que la récente décision de remettre en activité la Chambre constitutionnelle contribuera à préserver les droits et les libertés des Libyens et ouvrira la voie à la tenue d'élections dans les plus brefs délais.

Nous demeurons gravement préoccupés par la situation en matière de droits de l'homme en Libye, notamment les informations récentes faisant état de détentions arbitraires et de disparitions forcées dans le contexte des manifestations de juillet. L'avenir démocratique de la Libye est mis en péril par le durcissement des restrictions imposées à la société civile, qui se caractérisent malheureusement par une multiplication des discours de haine en ligne et des incitations à la violence contre les militantes de la société civile. Nous condamnons ces actes déplorables. La participation pleine, véritable, sur un pied d'égalité et en toute sécurité des femmes à la vie publique, notamment à un futur processus électoral, doit être garantie. Nous reprenons également à notre compte les appels de la Conseillère spéciale Stephanie Williams à ce que la voix des jeunes soit aussi davantage entendue à cet égard.

Les restrictions imposées aux activités des organisations internationales qui travaillent avec les migrants sont particulièrement inquiétantes au vu des refus d'accès persistants aux centres de détention auxquels se heurtent les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires. Les récents rapports du Secrétaire général et de la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye révèlent des violations abjectes des droits de l'homme et des préoccupations humanitaires et en matière de protection concernant les migrants et les réfugiés en Libye. Nous demandons aux autorités d'autoriser sans délai un accès humanitaire complet à toutes les personnes qui ont besoin d'aide. Nous appelons également le Conseil de sécurité à renouveler à l'unanimité la résolution 2240 (2015) sur le trafic de migrants et la traite des êtres humains le mois prochain.

Près de deux ans se sont écoulés depuis que l'accord de cessez-le-feu a permis d'apporter une stabilité fragile aux Libyens, qui sont las de la guerre. Il est maintenant plus que temps d'appliquer pleinement cet accord. Nous saluons les progrès accomplis durant la réunion tenue au début du mois entre la Commission militaire conjointe 5+5 et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à Syrte et la mise en place d'un centre d'opérations conjointes. Nous espérons que les progrès accomplis seront rapidement suivis d'effet, notamment

en ce qui concerne le plan d'action en vue du retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires.

Enfin, en avril, le Conseil a chargé la MANUL (voir S/PV.9025) de mettre en œuvre des réformes importantes recommandées à l'issue de l'examen stratégique. La présence d'un ou d'une représentant(e) spécial(e) est indispensable sur place pour s'acquitter de cette tâche vitale et guider la Mission durant la phase délicate de la transition libyenne. Nous remercions le Chef de la Mission par intérim, M. Zenenga, de ses efforts et nous saisissons cette occasion pour saluer une fois de plus le travail remarquable accompli par Stephanie Williams en sa qualité de Conseillère spéciale.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, et l'Ambassadrice Kamboj, de l'Inde, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de leurs exposés. Je salue la présence du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Elsonni, à la présente séance. Je voudrais faire les quatre observations suivantes.

Premièrement, la crise libyenne est entrée dans sa onzième année. La situation pacifique actuelle est le fruit d'un dur labeur et doit donc tenir particulièrement à cœur aux parties libyennes. Pourtant, les affrontements récents à Tripoli ont fait plus de 200 morts, ce qui préoccupe gravement la Chine. Nous appelons les parties libyennes à faire passer les intérêts du pays et ceux de la population au premier plan, à exercer la plus grande retenue, à régler leurs différends par des moyens pacifiques, par la voie du dialogue et de la négociation, et à n'épargner aucun effort pour prévenir la violence. La Chine appuie la Commission militaire conjointe 5+5 qui continue à jouer un rôle crucial dans le maintien du cessez-le-feu et la facilitation du retrait des forces étrangères et des mercenaires. Nous espérons que le retrait des contingents étrangers et des mercenaires de Libye pourra progresser, à condition de veiller à ce que l'équilibre des forces soit respecté.

Deuxièmement, la voie politique est le seul moyen viable de régler la crise libyenne. La Chine se félicite que les parties libyennes se soient mises d'accord sur la plupart des éléments du cadre constitutionnel des élections. Nous espérons également qu'elles maintiendront

l'élan en faveur du dialogue et des négociations observé durant la précédente période à l'examen et s'efforceront de trouver un terrain d'entente et de s'accorder sur le cadre constitutionnel sans tarder, afin de créer des conditions favorables à la tenue d'élections dans les meilleurs délais. La détermination des parties libyennes à promouvoir la réconciliation et à rétablir la confiance mutuelle favoriser un climat propice pour le processus politique. La Chine accueille positivement le fait que les parties libyennes ont organisé, en République du Congo, sous les auspices de l'Union africaine, une réunion préparatoire sur la réconciliation et sont parvenues à un consensus sur la prochaine étape de leurs travaux. Nous ne doutons pas que la Libye profitera de la riche expérience de l'Afrique en matière de réconciliation.

L'ingérence étrangère est une des principales causes de l'absence de solution à la crise libyenne depuis toutes ces années. La communauté internationale doit respecter le principe d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, écouter attentivement et prendre en compte les préoccupations des parties libyennes, fournir une aide constructive à la Libye et éviter d'imposer des solutions de l'extérieur.

Troisièmement, l'ONU est le principal canal pour les bons offices en Libye, et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) doit jouer un rôle actif dans la promotion du dialogue et des négociations entre les parties libyennes. La nomination rapide d'un ou d'une représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général renforcera la capacité de l'ONU de fournir ses

bons offices et permettra à la MANUL de fonctionner à nouveau pleinement. Le fait que ce poste est vacant depuis si longtemps en dit long sur la complexité et la sensibilité de la question libyenne. La Chine encourage le Secrétariat à intensifier ses échanges et ses consultations à cet égard et à renforcer la confiance mutuelle avec les parties concernées, notamment celles qui le sont directement, et elle espère que la nomination d'un ou d'une représentant(e) spécial(e) interviendra dès que possible.

Quatrièmement, le relèvement et le développement de l'économie et l'amélioration des moyens de subsistance de la population sont les principaux outils pour consolider la paix et la stabilité dans le pays. Le pétrole est une importante source de revenus pour l'économie libyenne. La Chine se félicite que la production de pétrole libyen ait repris à plein régime et exhorte les parties à intensifier leurs consultations sur la distribution des revenus pétroliers pour faire en sorte que leurs dividendes profitent à l'ensemble de la population. La Libye a depuis longtemps exprimé ses préoccupations concernant les pertes liées au gel de ses avoirs et formulé des demandes précises à cet égard. Le Conseil et le Comité des sanctions doivent les examiner activement et y répondre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 16 h 40.